

L'Ardenne et la Gaume: un paradis pour nos mammifères sauvages?

par Roland M. LIBOIS

Généralités

Je ne sais plus qui, en réponse à un interlocuteur qui lui déclarait maguère qu'on avait vite fait le tour de la faune des mammifères de France, disait : « oui, tellement vite que personne ne sait au juste ce qu'il y a dedans ».

Sans aucun doute cet aphorisme se serait également très bien appliqué à la Belgique. Actuellement, la connaissance que nous avons de notre faune mammalogique a nettement progressé, mais peu de scientifiques se consacrent à son étude ; nous disposons maintenant de cartes de répartition précises pour une bonne moitié des espèces (Libois, 1982) et des trouvailles récentes sont venues allonger la liste de nos mammifères. Au cours des quinze dernières années, en effet, cinq espèces se sont ajoutées à la faune de notre pays.

Non pas qu'il s'agisse d'invasisseurs récents : elles avaient tout simplement échappé à l'attention des chercheurs notamment parce qu'elles étaient confondues avec d'autres espèces morphologiquement très semblables. Il s'agit de la Musaraigne de Millet, (*Sorex coronatus*) proche de la Musaraigne carrelet (*Sorex araneus*), de la Musaraigne de Miller (*Neomys anomalus*), voisine de la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), et de trois Chauves-souris, la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) découverte il y a peu, le Vespertilion de Brandt (*Myotis brandti*) et l'Oreillard méridional (*Plecotus austriacus*), espèces « jumelles » du Vespertilion à moustaches (*M. mystacinus*) et de l'Oreillard commun (*P. auritus*).

Les principaux faits qui dans un passé proche ont marqué l'évolution de notre faune sont, d'une part, l'extermination du Castor (*Castor fiber*) au cours du XVIII^e siècle et celle du Loup (*Canis lupus*) à la fin du XIX^e siècle et, d'autre part, l'introduction du Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) au début du XX^e siècle, celle du Mouflon de Corse (*Ovis ammon*) en 1956 et celle de l'Écureuil de Corée (*Eutamias sibiricus*) il y a presque dix ans. Deux autres espèces également introduites en Europe menacent de franchir nos frontières, si elles ne l'ont déjà fait : le Ragondin (*Myocastor coypu*), originaire d'Amérique du Sud, est régulièrement signalé dans les Ardennes françaises et dans le Limbourg hollandais et le Raton laveur (*Procyon lotor*) nord américain est présent à quelques kilomètres des Fourons.

Notre faune terrestre compte ainsi 62 espèces dont trois introduites et trois accidentelles : la Genette vulgaire (*Genetta genetta*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et la Pipistrelle de Nathusius déjà mentionnée. Des 56 autres espèces, une seule ne se trouve pas au sud du sillon Sambre-Meuse-Vesdre : le Hamster d'Europe (*Cricetus cricetus*).

En revanche, la répartition de cinq d'entre elles est limitée à la Gaume, à l'Ardenne, à la Famenne et au Condroz. Il s'agit du Loir gris (*Glis glis*), de la Musaraigne de Miller, du Daim (*Dama dama*), du Cerf (*Cervus elaphus*) et du Chat sauvage (*Felis silvestris*). Quatre autres, la Martre (*Martes martes*), le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), le Mulot à collier (*Apodemus flavicollis*) et le Sanglier (*Sus scrota*) se rencontrent en outre dans le pays de Herve (Fourons) et en



L'habitat du Sanglier est la forêt feuillue (hêtraie, chênaie) où il vit en petits groupes matriarcaux. Il aime aussi les grands marais tranquilles où il est en sécurité à l'abri des roseaux. *Photo Roger Herman.*



Deux tiers des espèces de Mammifères de Wallonie sont menacées à plus ou moins long terme et leur maintien exige des interventions efficaces de la part des autorités compétentes. Le Chevreuil fait partie des rares espèces favorisées par l'homme à des fins cynégétiques. *Photo Roger Herman.*

quelques rares autres endroits : Martre en Campine, Muscardin dans le Borinage.

Du simple point de vue de sa composition en espèces, la faune mammalogique du sud de la Belgique contraste donc nettement avec celle du nord du pays. Cette différence de richesse faunistique réside principalement dans le fait que huit des espèces quasiment absentes du nord sont typiquement forestières et ne trouvent, en Belgique, des habitats favorables que dans le sud de la Wallonie. Si nous analysons plus subtilement la situation, nous remarquerons que la structure des biocénoses de petits mammifères au sud du sillon Sambre-et-Meuse-Vesdre, diffère de celle des communautés du Nord. C'est en tout cas ce que révèle une étude détaillée du régime alimentaire de la Chouette effraie (*Tyto alba*). On sait que ce rapace se nourrit aux dépens de tous les petits mammifères qui peuplent son domaine de chasse et que l'analyse de son menu permet, dans certaines circonstances, d'obtenir des renseignements fiables sur la composition et sur la structure des communautés de petits mammifères (Libois, 1984).

Dans notre pays, ces communautés sont caractéristiques, au nord, par une plus grande abondance d'espèces anthropophiles : Souris (*Mus musculus*), Rats (*Rattus norvegicus* et *R. rattus*), Lérots (*Eliomys quercinus*) et Musaraigne musette (*Crocidura russula*) et sont dominées au sud par les Musaraignes des genres *Sorex* et *Neomys*.

D'après nous, ces différences tiennent aussi à des facteurs d'habitat : les paysages sont bien plus monotones au nord du pays, les cultures y sont beaucoup

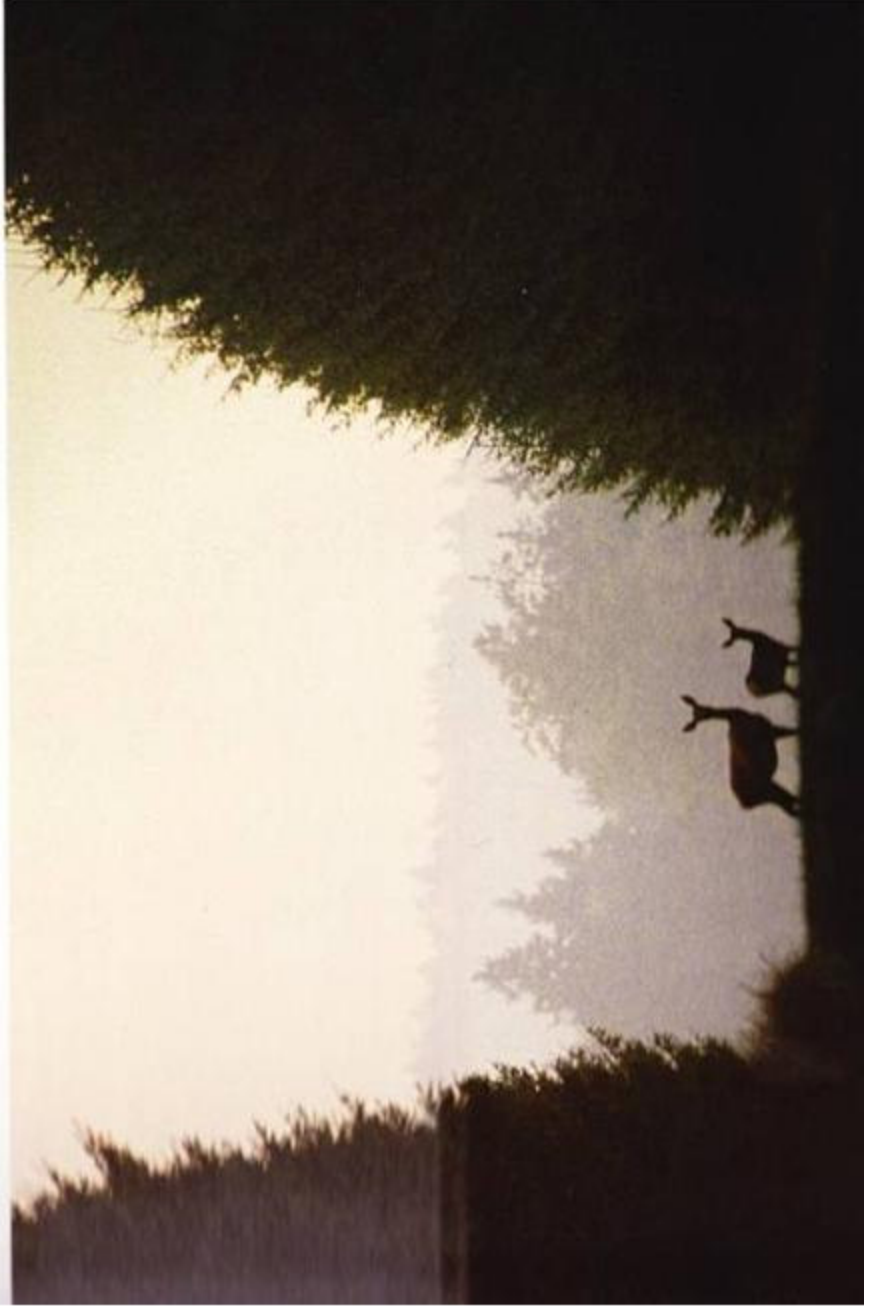
plus développées et la densité du peuplement humain nettement plus importante. Au sud, les paysages forestiers dominent sauf peut-être dans les zones les plus élevées ou les prairies sont très étendues. Ces dissemblances tant qualitatives que quantitatives dans les peuplements en mammifères de notre pays résident essentiellement dans le caractère plus diversifié, plus forestier et moins anthropisé des paysages du sud.

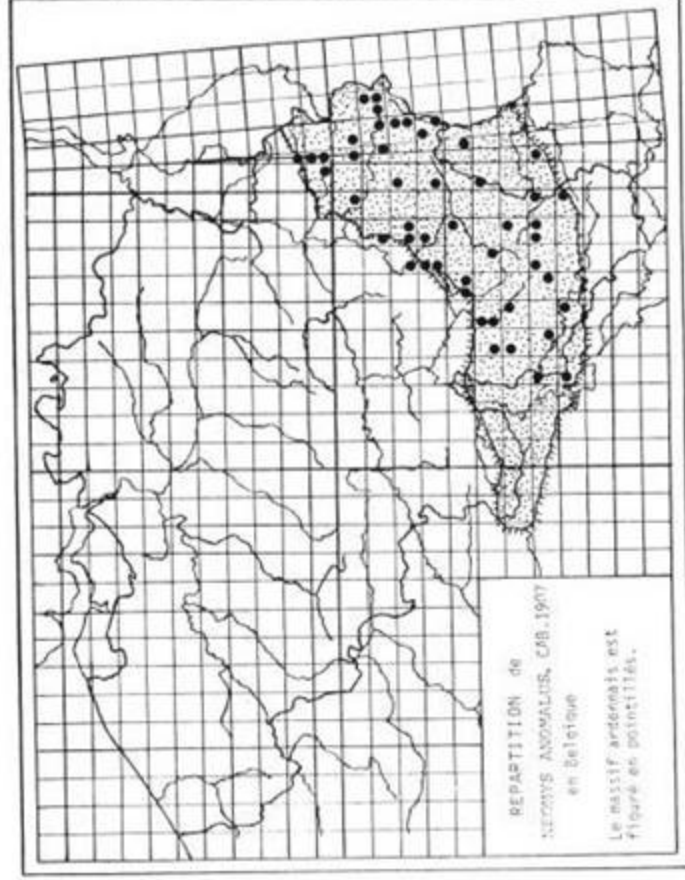
Voilà, en quelques lignes, campée la situation particulière du sud de la Wallonie en ce qui concerne les mammifères. Ardenne, Gaume et Famenne sont incontestablement les trois régions les plus riches en espèces. Il ne faudrait cependant pas en conclure qu'aucun problème ne s'y pose pour la conservation de cette faune : nous verrons plus loin au travers de quelques exemples que, faute d'urgentes mesures de protection ou de gestion, certains des plus extraordinaires représentants de notre faune sont condamnés à disparaître sous peu de nos bois et de nos campagnes.

Toutefois, avant cela, je ne peux m'empêcher de vous esquisser le rapide portrait du seul mammifère qui, dans le Benelux, ne se rencontre qu'en Ardenne.

En mai-juin, les biches gestantes s'isolent pour mettre bas. Après avoir mis leur jeune au monde, la plupart des femelles vivent isolées, restant à plus d'une cinquantaine de mètres de leur faon. *Photo Roger Herman.*

L'organisation sociale des Biches repose sur l'agrégation en hardes de petites unités familiales composées d'une femelle et de son faon quelquefois suivi de son jeune de l'année (daiguet ou bichette). *Photo Roger Herman.*





La Musaraigne de Miller

Neomys anomalus Cabrera 1907 puisqu'il faut l'appeler par son nom, se caractérise, comme toutes les Musaraignes, par de très petits yeux, de la grandeur d'une tête d'épingle et par un museau allongé se prolongeant bien au-delà des incisives en une sorte de petite trompe. Elle se distingue des crocidures (*Musaraignes musette* et *bicolore*) par l'absence de vibrisses sur la queue, par la présence d'un pigment rouge-brunâtre sur l'extrémité des dents et par le fait que les oreilles ne ressortent guère du pelage. Des *Sorex* (*Musaraignes pygmée*, *carrelet* et de *Millet*), elle se différencie par sa taille plus grande, la coloration blanche de son ventre et celle, plus franchement noire de son dos, de même que par la présence aux pieds postérieurs d'une frange de longs poils raides. De la Musaraigne aquatique, elle est difficile à distinguer sinon par sa taille légèrement plus petite et par le fait qu'elle ne possède pas sur la queue une double rangée de cils raides formant rame. La Musaraigne de Miller, bestiole de 15 grammes environ, longue de même pas 10 centimètres, reste une espèce fort peu connue à tous points de vue. En Europe occidentale, sa répartition est limitée aux zones montagneuses : Sierras espagnoles, Cordillère cantabrique, Pyrénées, Massif Central, Alpes, Jura, Forêt Noire, Eifel...

Capturé à Parette (Nothomb) en 1962, le premier spécimen belge n'a été reconnu comme tel que dix ans plus tard. Depuis lors, de nombreux crânes ont été découverts dans des pelotes de réjection de rapaces

nocturnes et quelques autres individus ont été capturés, notamment à Gespunsart, Daverdisse et Tintange. L'espèce est actuellement connue d'une cinquantaine de localités toutes situées sur le massif ardennais ou juste à sa limite (carte 1). Il est probable qu'elle ne se trouve pas à l'ouest de la Meuse : nous l'y avons cherchée en vain.

Elle vit le long des cours d'eau, mares et étangs mais semble moins liée à l'eau libre que la musaraigne aquatique : on la trouve aussi dans les prairies humides et les marais. Ses mœurs sont probablement assez comparables à celles de la Musaraigne aquatique. Tout comme elle, elle se nourrit de petits animaux dulcicoles tels que gammarès, petits coléoptères, alevins, petits poissons (épinouche par exemple), têtards mais aussi d'invertébrés terrestres.

Depuis juillet 1983 et comme toutes les Musaraignes, la Musaraigne de Miller bénéficie d'une totale protection légale. Cette mesure, bien qu'indispensable, n'est toutefois pas suffisante pour assurer son maintien dans notre région. Vivant dans les zones humides, elle est évidemment menacée par tous les projets de travaux hydrauliques tels que curages à fond vif, reprofiliages ou rectifications des ruisseaux, drainages des prés humides, comblements des mares et étangs... L'enrêlement des fonds de vallée lui est également préjudiciable de même bien sûr que toute pollution des cours d'eau. Sa conservation implique donc la mise sur pied d'une politique efficace de protection des zones humides.

Après vous avoir présenté un mammifère bien ardennais, je ne résiste pas à la tentation de vous faire découvrir le Loir gris : lui, c'est un gaumais.

Le Loir gris, *glis glis* (Linné, 1766)

Splendide rongeur à queue touffue, grand comme une moitié d'Écureuil tout de gris chinchilla vêtu, il est souvent confondu avec le Léroty (*Elionyx quercinus*) dont il n'a pourtant ni le bandeau noir ni la queue terminée par un pinceau de poils blancs et noirs. L'aire de répartition de ce bel animal court des Pyrénées à la Prusse orientale et aux rivages de la Mer Noire. On le trouve aussi sur certaines îles méditerranéennes, dans le Caucase et au sud de la Mer Caspienne. Il est par contre absent des régions côtières du nord de la France, de l'Allemagne et de la Pologne. En Belgique, on ne le trouve en permanence qu'en Gaume mais il a été signalé à plusieurs reprises dans le pays de Herve et à Dinant (1888). C'est un habitant typique de la forêt de hêtres mais il peut vivre ailleurs : il ne dédaigne pas les vergers et s'introduit souvent dans des cabanes forestières, des dépendances de fermes voire même à l'intérieur des habitations.

En automne, le Loir engraisse d'une façon surprenante, certains individus allant même jusqu'à doubler de poids ! Ils doivent en effet accumuler des réserves énergétiques suffisantes pour assurer leur réveil printanier dans de bonnes conditions car ils passent la mauvaise saison à dormir... : ils hibernent.

Cet état d'hibernation se caractérise par un ralentissement accentué de toutes les fonctions vitales des animaux : leur rythme cardiaque tombe de 350 battements par minute à environ 4-5/min. ; leur rythme respiratoire devient très irrégulier : on est même parvenu à enregistrer des périodes de plus d'une heure pendant lesquelles il n'y avait aucun mouvement respiratoire ! Plusieurs heures sont nécessaires à un Loir pour passer de son état actif à un état léthargique : sa température corporelle passe progressivement de 33-35 °C à une valeur légèrement supérieure à celle du milieu ambiant. S'il vient à faire trop froid à l'intérieur de l'abri (arbre creux ou cachette souterraine) que le Loir s'est choisi pour dormir, son système nerveux resté sensible au froid, déclenche le réveil de l'animal qui se met alors en quête d'un refuge mieux isolé où il reprendra son sommeil.

Il semble qu'une chute de température ait le pouvoir de déclencher l'installation du comportement hibernatoire. Cela explique sans doute que le Loir évite les zones à climat estival trop frais (climat atlantique) et qu'il reste fort rare en Belgique. Quelques petites populations existent le long de la frontière française, notamment dans la réserve naturelle de Torgny mais leur survie a malheureusement été compromise par des

prélèvements abusifs : 39 exemples au moins capturés à Torgny en 1949-1950 et 16 exemples au moins en 1976 près de Florenville ! Actuellement, l'espèce est protégée par la loi et on peut espérer que de pareils massacres ne se reproduiront plus...

* * *

Il serait encore possible de développer quelques exemples qui témoigneraient également de l'importance bio-géographique de notre petite région. Après avoir examiné deux situations quasiment non perturbées par l'homme, il me paraît toutefois préférable, dans le cadre de cet ouvrage, d'illustrer comment l'action de l'homme a profondément modifié l'état de nos bioécénoses sauvages. Les cas les plus démonstratifs se trouvent sans aucun doute chez les carnivores. De tout temps considérés à tort comme « nuisibles », ces animaux continuent à souffrir de préjugés bien ancrés et des campagnes d'extermination que certains chasseurs croient encore bon d'organiser ou d'encourager. Considérés par la loi comme « gibiers », les carnivores ne bénéficient d'aucune protection.

Même si depuis dix ans certaines espèces ne peuvent plus être chassées, on ne peut considérer cette interdiction comme une mesure de protection puisque leur commerce et leur détention restent autorisés de même que la pose des redoutables pièges à mâchoires et l'utilisation d'appâts empoisonnés... Il est pourtant indispensible que cette législation hypocrite vieille de plus d'un siècle (la loi sur la chasse est de 1882 !) soit rapidement revue et que de nouvelles dispositions assurent un minimum de protection à nos carnivores sauvages. Ou bien allons-nous attendre que leur situation soit aussi compromise que celle de la Loutre pour adopter à leur égard des mesures conservatoires ?

La Loutre, *lutra lutra* (Linné, 1758)

« Plus que 30 loutres en Wallonie » tirait récemment un hebdomadaire à grand tirage. « Comment les sauver » ? Il y a moins d'un siècle pourtant, ce prestigieux animal était regardé comme le plus à craindre des destructeurs. Manque d'informations sur son comportement, préjugés, utilitarisme... toujours est-il qu'un arrêté royal fut promulgué pour favoriser la destruction de cet animal en attribuant des primes à l'abatage. Jadis, la Loutre était partout présente en Belgique, là où il y avait de l'eau et des poissons. Son aire de répartition couvrait toute l'Europe sans discontinuité. Comment, en moins d'un siècle, est-elle devenue si rare qu'elle figure parmi les espèces les plus directement menacées d'extinction en Europe ?

Dans les 6 1/2 ans de l'entrée en vigueur du système des primes (c'est-à-dire de juillet 1889 à décembre



Le Cerf habite les vastes étendues forestières de l'Ardenne, de la Famenne et de l'ouest de la Gaume. *Photo Roger Herman.*

1895), 2 048 loutres furent tuées en Belgique : pas moins de 300 individus par an ! En 1921, plus de 200 furent encore tuées et primées. L'espèce est donc restée répandue au moins jusqu'alors mais il semble que c'est à cette époque que remontent les premiers signes de l'inexorable déclin de ses populations tant en Belgique que dans les pays limitrophes. C'est d'ailleurs dans les années quarante que des naturalistes hollandais ont commencé à militer en faveur de sa protection...

La première et principale raison du déclin de la Loutre est donc la chasse sans merci qui lui a été faite. Pour sa fourrure très appréciée et pour la prime décernée chez nous jusqu'en 1965, elle fut pourchassée sans répit, tirée mais surtout piégée à l'aide d'engins tendus en travers des ruisseaux.

Lorsque les loutres ne présentèrent plus beaucoup d'intérêt pour les piègeurs, parce qu'en nombre trop faible, d'autres facteurs défavorables ont pris le relais de la chasse : pollution des eaux, dérangements et destruction des habitats.

Suivant les résultats d'un recensement récent des derniers endroits qui abritent encore des loutres en Wallonie, il s'avère qu'elles ne subsistent plus que là où la qualité piscicole des eaux est encore très bonne. Les ruisseaux ou pièces d'eau dont les populations de poissons ont été décimées par diverses pollutions ou par des travaux d'hydraulique ne recèlent plus de ressources alimentaires suffisantes pour permettre la survie des loutres. C'est que, quotidiennement, une Loutre ingurgite environ 1 kg de poissons et pour supporter pareils prélèvements, une rivière doit avoir une biomasse d'environ 200 kg de poisson/km. Peu de nos rivières remplissent encore cette condition (cf. Philippart et Vranken, 1981).

La Loutre est excessivement rare en Wallonie. Un seul endroit, peut-être deux, présente une vingtaine d'individus et permet d'être certain d'une reproduction. *Photo David de Lossy.*

L'entésinement de même que l'urbanisation des fonds de vallée (campings, chalets et autres chancres touristiques) rendent des sites tout à fait impraticables pour la Loutre en raison des dérangements ou des aménagements qu'ils impliquent (destruction de la végétation naturelle des berges par exemple).

La survie de cette espèce ne pourra donc être assurée que si on décide de lui accorder enfin une protection légale inconditionnelle et de prendre les mesures nécessaires à la restauration des qualités physiques et chimiques de nos cours d'eau et à la conservation des quelques sites où elle vit encore : classement, création de réserves naturelles à vocation particulière, gel des projets de travaux hydrauliques et d'infrastructures touristiques.

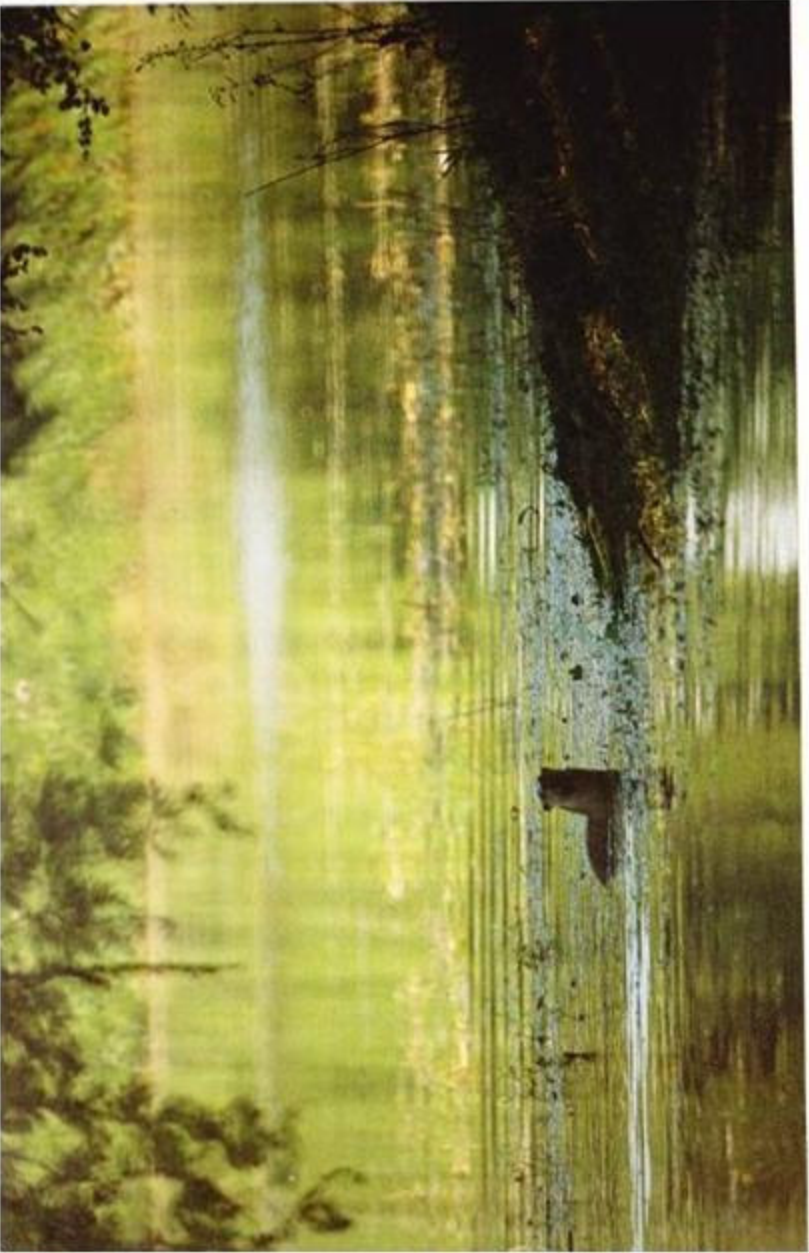
Un autre animal a beaucoup pâti de l'action irraisonnée de l'homme et se trouve maintenant dans une situation qui, pour être plus rassurante que celle de la loutre, n'en exige pas moins d'urgentes mesures de protection. Il s'agit du Blaireau.

Le Blaireau, *Meles meles* (Linné, 1758)

Pesant jusqu'à quinze kilos et parfois même au-delà, le Blaireau est avec la Loutre et le Renard le plus gros des carnivores qui nous restent. Peu de gens le connaissent cependant, car il mène une vie discrète et routinière interférant très peu avec les activités des hommes. C'est à la tombée de la nuit qu'il sort de sa retraite à la recherche de nourriture.

Son alimentation est dominée par les vers de terre mais comprend aussi des mollusques, des insectes (Géotrupes, Guêpes...), des petits rongeurs et des végétaux : fruits et baies sauvages, champignons et céréales, à l'occasion. Opportuniste puisqu'il prend ce qu'il lui faut là où il le trouve, le Blaireau a toutefois une préférence marquée pour les lombrics et les végétaux et c'est bien à tort qu'on l'accuse de dégâts aux espèces que certains distinguent sous le terme de gibier. L'existence diurne du Blaireau se passe tout entière au fond d'un terrier qu'il lui arrive de partager avec le Renard, le Chat sauvage et même le Lapin. L'emplacement du terrier principal n'est pas choisi au hasard. Pour s'in-

Le Blaireau ne se trouve pratiquement plus qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. Le centre de l'Ardenne ou les terriers ont été gazés à outrance a été complètement dépeuplé, mais l'espèce réapparaît timidement à partir des régions voisines : Famenne, Grand-Duché, Ardennes et Lorraine françaises. *Photo Roger Herman.*



taller, le Blaireau doit trouver un sol meuble, facile à creuser ou des crevasses dans les rochers. Il s'établit généralement à proximité de terrains riches en lombrics : futaies feuillues ou bonnes prairies et non loin d'une source de litière car il captonne son nid souterrain d'herbes sèches ou de fougères. Le couloir végétal sous lequel se situe le terrier est généralement boisé et d'autant plus dense (présence de Sureaux et d'Orties, notamment) que le terrier est proche des habitations humaines : l'animal déteste être dérangé et se met à l'abri des perturbations derrière des remparts de buissons. Plutôt forestier, le Blaireau s'adapte sans problèmes aux paysages bocagers pourvu qu'il y trouve des bosquets ou des haies épaisses à sa mesure.

En Belgique, on trouvait le Blaireau dans tout le pays à l'exception peut-être des deux Flandres. De nombreux toponymes semblent toutefois y témoigner de sa présence ancienne. Jusqu'en 1960, il vivait au mont Kemmel et dans la région des collines ; jusqu'en 1970, on le rencontrait encore en Campine.

Maintenant, il n'existe plus au nord du sillon mosan que quelques clans isolés : Roisin, Nivelles, forêt de Soignes, forêt de Meerdael, complexe de la Montagne Saint-Pierre. Du nord et de l'ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse il a disparu aussi. Son aire de répartition s'est donc considérablement rétrécie au cours des vingt dernières années et ses effectifs ont connu eux aussi une diminution catastrophique.

Classé nuisible, chassable en toutes saisons jusqu'en 1973, le Blaireau a été persécuté pour une foule de raisons. Chasseurs et piégeurs étaient attirés par les primes qui étaient accordées pour sa destruction. Sa viande était, paraît-il, consommée par certains : ses poils ont longtemps servi à la fabrication des fameux blaireaux et on attribuait à sa graisse des vertus thérapeutiques (rhumatismes, silicose des mineurs). Dans le Limbourg, de sordides concours étaient organisés jusqu'il y a peu dans des cours de ferme où l'on opposait à des chiens un blaireau déterré quelques jours auparavant. Piégeage, déterrage, empoisonnement : voilà les trois causes essentielles de sa disparition au nord du pays. Il faut leur ajouter l'influence néfaste de la banalisation des paysages ruraux : arrachage des haies et des bosquets notamment. Dans le sud les choses sont différentes. Plus forestière, nettement moins anthropisée, cette région est plus favorable au maintien de bonnes populations de blaireaux, bien que le piégeage et la chasse y sévissent — et y sévissent encore ! — également.

Depuis 1967, les effectifs de l'espèce y ont cependant décliné d'environ 90 %. Dès l'apparition de la rage en Ardenne, des équipes spécialisées, mandatées par l'Administration de l'Inspection vétérinaire, se sont mises à gazer tous les terriers de renards et de blaireaux qui leur étaient signalés. Même après l'interdiction officielle de détruire les blaireaux (1973), des terriers furent encore gazés à plusieurs reprises. L'impact

de ces campagnes d'extermination fut, on le sait, quasi nul sur la propagation de la rage et sur son principal vecteur, le Renard. En revanche, il est incontestable que le formidable recul du Blaireau en est la conséquence directe. Ce n'est pas l'avis de certains officiels de la lutte antirabique mais il est des évidences qu'ils se refusent à admettre...

Quelques chiffres permettent de se fixer les idées : en 1967, D. E. Ryelandt dénombrait environ 80 blaireaux pour le seul cantonnement forestier de Bièvre (6 700 ha). Cinq ans plus tard, il n'en restait que trois ! En 1967 encore, 697 blaireaux tués furent primés. Pour l'heure, on estime sur base d'un dénombrement des terriers dans toute la région wallonne (période 1980-1982) que la population de blaireaux du pays est d'environ 900 à 1 000 individus : à peine plus que le contingent qui fut massacré et primé pour la seule année 1967. C'est dire combien la situation de notre tesson est précaire.

Les gazages systématiques ont été suspendus en 1982 et 1983. Cela laisse un espoir mais peu d'efforts ont été consentis dans la recherche d'une solution alternative au problème de l'enzootie rabique. On peut donc craindre le pire, c'est-à-dire la reprise d'un programme de gazage, et cela d'autant plus que 1983 a été marquée par une nette recrudescence des cas de rage dans le sud de la province du Luxembourg notamment. Les passions se déchangent à nouveau : n'a-t-on pas vu la Chambre d'Agriculture de cette Province organiser un concours de chasse au Renard récompensant de 50.000 FB celui qui entre le 01/01/83 et le 30/06/84 aura tué le plus de renards ! La solution n'est pourtant pas dans cette incitation obscurantiste à un massacre imbecile : un renard mort est bien moins efficace pour enrayer la propagation de la rage qu'un renard vivant et immunisé. Qu'attendent donc les responsables (?) pour entamer un programme de vaccination des goupils ? D'autres pays se sont depuis belle lurette engagés sur cette voie et ne le regrettent pas.

Nonobstant la décision qui sera prise en matière de prophylaxie antirabique et dont dépend dans une très large mesure l'avenir du Blaireau dans notre pays, il me paraît souhaitable de lui conférer le statut d'espèce protégée tant ses effectifs sont faibles.

Au travers des deux cas que nous venons d'examiner, nous avons vu combien l'homme, en très peu de temps, peut réussir à compromettre gravement l'équilibre démographique de certaines espèces sauvages qu'il tient pour concurrentes ou indésirables. Les populations d'autres animaux, au contraire, augmentent sous l'influence humaine : le Rat brun (*Rattus norvegicus*) profite de l'accroissement de la quantité d'ordures et de la dispersion de leurs dépôts ; les ongles, Cerf, Chevreuil et Sanglier sont, à des fins cynégétiques,

favorisés par des chasseurs qui prétendent gérer leurs populations. Si vous le voulez bien, nous allons voir ensemble ce qu'il en est au juste à propos du Sanglier, le symbole même de l'Ardenne sauvage.

Le Sanglier, *Sus scrofa*, Linné 1758

L'histoire du Sanglier en Belgique a été des plus mouvementées depuis un siècle et demi. Assez commun, semble-t-il vers 1835-1840, il a failli disparaître totalement à l'époque de la révolution de 1848. A partir de 1870, les effectifs se restaurent et cinquante ans plus tard, ils seront estimés à 2 430 individus. Entre 1924 et 1940, leur nombre oscille entre 2 et 3 milliers. Profitant de l'arrêt de la chasse pendant les hostilités, l'espèce connaît une forte expansion qui sera suivie d'un lent déclin jusqu'aux années soixante. Depuis lors et jusqu'en 1976, ils grimperont progressivement jusqu'à près de 9 000 têtes pour redescendre à environ 7 000 en 1980.

Le Sanglier est donc bien en expansion ce qui à première vue paraît tout à fait paradoxal. En effet, depuis un siècle, la pression de chasse a quadruplé et la loi laisse la porte ouverte à bien des abus en ce qui concerne le sanglier : le classant comme « bête fauve », elle autorise sa destruction pendant presque toute l'année à l'aide d'armes à feu et sans permis de port d'armes de chasse et précise qu'il s'agit de la seule espèce à pouvoir être détruite ou capturée au moyen de bricoles sans nécessiter d'autorisation particulière... Enfin, les zones forestières favorables à l'espèce se sont considérablement rétrécies : au cours des cent dernières années la superficie des taillis et taillis sous futaie s'est réduite de plus de 40 % tandis que celle des plantations de conifères quadruplait. En toute logique, on aurait pu s'attendre à une diminution plutôt qu'à une augmentation de ses effectifs. Mais certains chasseurs se sont mis à multiplier le sanglier. A cet effet, certaines portions de forêt furent engrillagées. Empêchés de se déplacer, les animaux maintenus en surnombre dans ces enclos dépassent rapidement la capacité de charge du milieu. Dans le but d'éviter trop de dégâts au couvert forestier, les animaux sont alors affouragés « artificiellement ». Dans de pareilles circonstances, force est de constater qu'il ne peut être question de parler de gestion des populations naturelles mais qu'il s'agit bel et bien d'un élevage destiné à satisfaire le seul plaisir morbide de chasseurs de plus en plus nombreux. Comment garantir en effet de « beaux » tableaux de chasse de manière plus efficace qu'en élevant des animaux qu'on remettra en « liberté » quelques instants avant la battue ? Dans le but d'améliorer encore le rendement, certains ont développé la production d'hybrides avec le cochon domestique : ils sont plus prolifiques et engraisent mieux. Susceptibles de remplacer progres-

sivement les sangliers véritables dans nos forêts, ces bâtards constituent une grave menace pour l'intégrité et la conservation du cheptel naturel. Si l'on n'y prend garde, le sauvage sanglier des Ardennes ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

D'autres espèces sont également perturbées génétiquement par des pratiques douteuses telles que l'introduction dans la nature d'individus appartenant à des souches non autochtones : lievres importés de Pologne, cerfs de Hongrie ou de Tchécoslovaquie...

Ces manipulations altèrent gravement les caractères des populations indigènes mieux adaptées à leur milieu. Hybrides et animaux introduits devraient être maintenus dans des enclos interdisant tout contact avec les individus sauvages. Dans le cas de populations naturelles non « polluées » de la sorte, l'utilisation de pareilles clôtures est à proscrire. Ces barrières entravent les déplacements des animaux et empêchent les échanges génétiques entre sous populations, faisant peser un risque de dérive génétique tout à fait intolérable.

Qu'ils s'acharment contre une espèce « nuisible » ou qu'ils s'intéressent à une espèce gibier, les chasseurs, bien qu'ils proclament le contraire, comptent parmi les plus importants facteurs de déséquilibre de notre faune. Il serait temps que la responsabilité de la conservation et de la gestion de notre patrimoine faunistique leur échappe totalement.

Conclusions générales

Privilegié par ses grandes étendues forestières, le sud de la Wallonie, et principalement l'Ardenne et la Gaume, a conservé une faune riche en mammifères et héberge encore quelques espèces parmi les plus vulnérables.

Certains problèmes s'y posent toutefois avec une grande acuité de sorte qu'il convient de considérer ces régions plutôt comme refuge que comme paradis. Refuge oui, mais jusques à quand ?

La problématique de la protection de nos mammifères est en réalité bien complexe : chaque espèce menacée, en plus d'une redéfinition de son statut légal devrait pouvoir bénéficier d'un propre train de mesures visant à assurer la protection ou la gestion de ses populations à court, moyen et long terme.

Les espèces non concernées par la loi sur la chasse et qui demandaient une protection légale (Hérisson, Musaraignes, Chauves-souris, Loir, Léro, Muscardin, Hamster d'Europe) sont désormais protégées. C'est un point essentiel d'acquis mais celles qui de toute évidence en ont le plus besoin sont encore sous la coupe de l'antique loi sur la chasse.

Celle-ci devrait être remplacée par de nouveaux textes organisant une gestion saine de nos populations d'ongulés basée sur des données biologiques et assu-

rant la protection de nos carnivores en interdisant notamment l'usage des pièges et des poisons. Malheureusement, le monde politique est tel qu'il cède aux pressions de ceux qu'il croit les plus forts. C'est un des rôles des conservateurs de la nature, des vrais, de faire converger leurs forces pour que change la situation à ce niveau.

Pour certaines espèces particulièrement menacées et dont les populations se trouvent confinées à des localités bien précises (exemple : Louvre, Loir et dans une certaine mesure, Blaireau) ou sont limitées à certains milieux dont l'extension est restreinte (marais et prés humides, grottes...) il est capital de développer un réseau de zones intégralement protégées ou de secteurs à vocation particulière où seraient prioritairement renforcées les exigences écologiques des espèces à préserver. À cet égard, les réalisations de différentes associations telles qu'*Ardenne et Gaume* sont de première importance mais devraient encore s'étendre.

Il ne faudrait toutefois pas imaginer un seul instant que la création de réserves naturelles soit une panacée en matière de sauvegarde de notre patrimoine naturel en général et de nos mammifères en particulier. Cette action comporte même le risque de donner trop vite bonne conscience alors que par essence elle est vouée à l'échec si elle n'est pas accompagnée de mesures plus

globales. C'est en effet au niveau général de l'intégration des activités humaines dans la nature que doivent se prendre les options et les mesures fondamentales : à quoi donc peut servir de mettre sous globe quelques hectares de forêt, de marais ou de lande si partout alentour le paysage est saccagé, les animaux massacrés ? A long terme, les bêtes sauvages que l'on y protège finiront par disparaître du fait de leur isolement par rapport aux autres noyaux de population. Aménagement du territoire (urbanisation et transports par exemple), politique forestière (enrênement, élimination des morts bois et des arbres morts ou malades...), gestion des paysages agricoles (arrachage des haies, monoculture, pesticides, drainage des zones humides) et activités industrielles (déchets, pollution des eaux notamment) doivent être revus de manière à tenir compte des impératifs de la conservation d'une faune riche, diversifiée, équilibrée. Dans ce domaine aussi, les associations de conservation de la nature ont un rôle primordial à assurer, celui de sensibiliser, d'informer, d'éduquer le public à plus de respect envers la nature, de lui faire prendre conscience de ses responsabilités vis-à-vis de notre faune en péril. Il faudrait pour cela qu'elles acceptent de sortir des sentiers battus et débordent du cercle de leurs membres qui en principe ne sont plus à convaincre...